

Licence professionnelle Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02039841

HAL Id: hceres-02039841

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039841>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels

- Université de Franche-Comté - UFC

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de la santé et du sport

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels*, créée en 2000, a pour objectif de former des professionnels capables sous l'autorité d'ophtalmologistes : 1) de réaliser des examens de vue, 2) de conseiller le port d'équipements optiques dans les champs de l'optique, de la contactologie et de la basse vision, 3) de connaître les méthodes de correction et de pratiquer le contrôle visuel dans le domaine de la basse vision. Le programme, en adéquation avec les compétences visées par le diplôme, a été élaboré par un groupement compétent de professionnels : opticiens, ophtalmologistes, orthoptistes, associations du secteur professionnel visé et enseignants du domaine.

Cette formation est en partenariat avec le service d'ophtalmologie du centre hospitalier universitaire (CHU) de Besançon, l'Université de Franche-Comté - unité de formation et de recherche (UFR) Sciences médicales et pharmaceutiques (SMP) et le Greta (association des établissements du second degré du territoire du Haut-Jura) intégré au Lycée Victor Bérard des métiers de l'optique et des microtechniques de Morez.

Cette licence professionnelle s'effectue en alternance en contrat de professionnalisation et ne recrute que des candidats titulaires du brevet de technicien supérieure (BTS) *Opticien lunetier* : seul ce BTS donne en effet accès à la profession réglementée d'opticien. Elle peut aussi être réalisée en formation initiale (FI - pour des étudiants issus d'une deuxième année de licence (L2)) mais jusqu'à présent cette dernière option n'a jamais été ouverte.

Synthèse de l'évaluation

Cette formation, ouverte depuis 15 ans, bénéficie d'un très bon taux d'insertion professionnelle dû à un déficit actuel des ophtalmologistes sur le marché de l'emploi et à une forte demande de la filière santé visuelle en personnes compétentes en optométrie, contactologie, basse vision et génie optique. Toutefois, certains points sont perfectibles, comme par exemple le taux d'enseignement assuré par les professionnels mentionnés en activité dans le dossier. Le dossier déposé aurait dû être plus complet : plusieurs points manquants ne permettent pas d'évaluer certains items tels que par exemple le suivi de l'acquisition des compétences ou encore le suivi des diplômés. Enfin, il convient de signaler que la majorité des remarques faites lors de la dernière évaluation par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES - notamment sur l'élaboration du dossier et sur le faible taux de participation dans l'enseignement des professionnels en activité) n'a pas été prise en compte.

Points forts :

- Cette formation, ouverte depuis 2000, présente d'excellentes compétences dans les domaines de l'optométrie, de la contactologie, de la basse vision et du génie optique : son équipe pédagogique se compose notamment de formateurs du Greta membres de différents organisations, organismes, association et commissions professionnels ce qui leur permet de rester à la pointe des techniques de la profession.
- Elle est adaptée aux exigences du secteur sur lequel elle débouche.
- Elle bénéficie d'une bonne insertion professionnelle.

Points faibles :

- Le taux d’enseignement assuré par les professionnels en activité est extrêmement faible (7 % indiqués dans le dossier) et doit absolument être augmenté. Par ailleurs, les heures d’enseignement sont mal réparties entre intervenants puisque trois d’entre eux (deux formateurs du Greta et le responsable de la formation) assureraient 68 % de l’enseignement.
- La gestion documentaire n’est pas assez efficace (les documents fournis en annexe au dossier sont souvent non datés, portent sur des années universitaires différentes, sont parfois incomplets, etc.). Le dossier aurait dû être mieux rédigé (notamment il n’y a pas de communication spécifique autour de l’ouverture en apprentissage).
- La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pourrait être mieux renseignée : absence d’indication du volume horaire (même global) de la formation, absence de statistiques des diplômés.
- Les représentants étudiants ne semblent pas assister au conseil de perfectionnement et l’évaluation des enseignements par les étudiants n’est pas anonyme.

Recommandations :

- Le taux d’enseignement assuré par les professionnels en activité doit être mis en conformité avec l’arrêté de 1999 (soit au moins 25 % des enseignements dans le cœur de métier).
- Il faudrait mettre en place une évaluation anonyme de la formation par les apprenants.
- Il faudrait aussi mettre en place une gestion documentaire rigoureuse.
- Le conseil de perfectionnement devrait mettre à l’ordre du jour plus de points à traiter (un seul point est trop restrictif) ; analyser les enquêtes et autres informations collectées ; inclure au moins deux étudiants.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le programme est en adéquation avec les exigences de la profession et des autorités institutionnelles en matière de compétences et de connaissances. Les enseignements dispensés et les compétences acquises au cours de ce parcours sont ainsi en adéquation avec l’objectif de la formation. Le diplôme forme des assistants d’ophtalmologiste, en parfait accord avec l’une des pistes explorées par le rapport Voynet (octobre 2015) pour réduire le temps d’attente des patients sur le circuit des consultations d’ophtalmologie.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>De nombreuses licences professionnelles équivalentes existent en France. Mais il y a peu de compétition entre ces formations sur le marché de l’emploi à cause du déficit actuel des ophtalmologistes sur le marché et d’une forte demande de la filière de santé visuelle en personnes compétentes.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L’équipe pédagogique est peu diversifiée. D’après le tableau fourni, elle est composée à 55 % de formateurs/opticien du Lycée Victor Bérard, d’un seul professeur d’université - praticien hospitalier (PU-PH) de l’UFR Sciences médicales et pharmaceutiques, d’un professeur associé (PAST) et de six professionnels en activité. Le nombre d’heures assurées par les professionnels en activité (correspondant à 7 % de l’enseignement au total) est largement insuffisant. Par ailleurs, les heures d’enseignement sont mal réparties: ainsi deux formateurs du Greta assurent au total 400 heures et le responsable de formation dispense 187 heures.</p> <p>Un conseil de perfectionnement du diplôme se réunit annuellement toutefois aucun compte-rendu de ses réunions n’est disponible.</p>

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif, très faible en 2010 (huit étudiants), a subi une montée en 2011 et 2012 (25 et 22 étudiants) puis s'est stabilisé à 15 étudiants en 2013 et 2014. Quand cette formation recrute plus de 20 étudiants, le taux d'échec est plus élevé (21 % contre 6,5 %). Le nombre de candidatures n'est pas précisé.</p> <p>Le taux d'insertion professionnelle est bon (75 %). Les 25 % restant correspondent en totalité à des poursuites d'études en master à Orsay ou sur un diplôme européen. Les étudiants voulant poursuivre par des études sont accompagnés dans leurs démarches par la formation.</p>
-------------------------------	---

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de recherche ne semble pas être représentée au sein de cette formation puisqu'un seul PU-PH de l'UFR SMP participe à l'enseignement.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation n'est pas assez représentée au sein de l'enseignement puisque seuls 7 % de l'enseignement sont assurés par des professionnels en activité. Toutefois les formateurs du Greta du Haut-Jura au nombre de huit (soit 50 % des intervenants de cette licence) sont membres de différentes organisations professionnelles, association nationale des optométristes, organisme habilité par la branche professionnelle et/ou commissions de réforme de diplôme de la branche de l'Éducation Nationale ce qui rend cette formation au plus proche de la professionnalisation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Tous les inscrits sont en contrat de professionnalisation gérés par le Greta du Haut Jura. Le rythme de l'alternance est de trois semaines en entreprise, deux semaines en formation.</p> <p>Le suivi et l'évaluation des étudiants au cours des stages sont bien menés et prennent en compte les appréciations du tuteur académique et du tuteur entreprise.</p> <p>Toutefois, le stage pourrait être mieux valorisé en nombre d'ECTS (12 ECTS actuellement répartis en deux UE, l'UE stage professionnel de six ECTS et l'UE formation clinique de 50 heures de travaux pratiques (TP) et de six ECTS également).</p> <p>Le projet tuteuré correspond à 150 heures de travaux pratiques.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est réduite à la possibilité de faire un diplôme européen ou un master à l'étranger sous forme de poursuites d'études. Même, l'anglais est peu présent dans l'enseignement puisque seules 14 heures d'anglais sont dispensées. Aucune certification en matière de langue n'est proposée.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La commission de recrutement se compose du responsable de formation, d'un représentant du Greta et d'un professionnel en activité. Cette licence professionnelle ne recrute que des étudiants titulaires du BTS <i>Opticien lunettier</i>.</p> <p>Aucune remise à niveau n'est mise en pratique.</p> <p>Dispositif favorisant la réussite des étudiants : d'anciens diplômés interviennent dans certains TP en soutien aux enseignants afin de maintenir un lien avec la pratique professionnelle et de construire un réseau professionnel.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Cette formation s'effectue en alternance en contrat de professionnalisation et peut aussi être réalisée en formation initiale (pour des étudiants issus de L2) mais ceci ne s'est jamais réalisé au moins depuis 2010. Aucune information n'est donnée sur la gestion de validation des acquis de l'expérience (VAE).</p> <p>Le numérique est utilisé dans tous les enseignements et lors du pilotage des alternants.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des apprenants sont variées (théoriques, TP, études de cas, pratique professionnelle etc.) et impliquent intervenants académiques et professionnels.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est insuffisamment renseigné dans le dossier et ne peut être évalué correctement. Aucun portefeuille d'expériences et de compétences ne semble être proposé aux étudiants.</p> <p>Le supplément de diplôme est clair et concis. Toutefois, le programme pourrait être plus détaillé.</p>
Suivi des diplômés	<p>Aucune enquête n'a été délivrée dans le dossier. Ni les modalités ni la périodicité ne sont fournies en détails ce qui rend l'évaluation de cet item difficile.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un conseil de perfectionnement annuel existe, associant partenaires académiques, professionnels et le Greta. Aucun compte-rendu détaillé de ces conseils de perfectionnement n'est cependant fourni, il est indiqué qu'il s'attache à faire évoluer la formation, sans plus de précision.</p> <p>Par ailleurs, aucun étudiant ne semble participer au conseil de perfectionnement. L'évaluation de la formation par les étudiants pourrait être améliorée notamment en la rendant anonyme et en proposant une évaluation module par module. L'existence d'élus étudiants est toutefois signalée, ces derniers pouvant à tout moment contacter l'équipe pédagogique.</p>

Observations de l'établissement

Observations des porteurs de formation concernant le rapport d'évaluation du HCERES

Intitulé de la formation : **LP Réfraction, analyse et prise en charge de déficit visuel**
Nom, Prénom du porteur : **Pr Bernard DELBOSC**

Erreurs factuelles relevées dans le rapport d'évaluation (préciser la phrase concernée du rapport et la corriger) :

Observations :

Environnement de la formation : la Licence Professionnelle réfraction, analyse et prise en charge de déficit visuel est actuellement l'unique licence professionnelle dans le domaine de la santé visuelle à être portée par une UFR de Santé. Les formations identiques sont portées, actuellement, par des UFR de sciences.

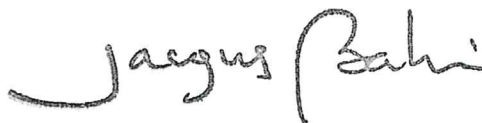
Le rapport « Voynet » de l'IGAS insiste, dans ses préconisations, sur la nécessité d'une formation qualifiante post-BTS opticien, axée sur des stages cliniques, un rapprochement des acteurs de la filière (ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens).

Ceci est mis en œuvre dans la LP réfraction, analyse et prise en charge de déficit visuel de l'UFC.

Je soussigné Jacques Bahi, Président de l'UFC, atteste avoir pris connaissance des remarques formulées par le responsable de la formation.

Fait à Besançon, le *11 Mai 2016*

Le Président,

A handwritten signature in black ink that reads 'Jacques Bahi'.

Jacques Bahi